

DOCUMENT D'INFORMATION

Modernisation du cadre législatif relatif à l'accès à l'information et à la protection de la vie privée en Nouvelle-Écosse

Les gens de la Nouvelle-Écosse veulent un gouvernement ouvert, transparent et responsable, et veulent avoir confiance dans la protection de leurs renseignements personnels.

La loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée (*Freedom of Information and Protection of Privacy Act – FOIPOP*) de la Nouvelle-Écosse est en vigueur depuis 1994. Le gouvernement s'est engagé à mettre à jour cette loi afin que le public puisse continuer d'avoir accès aux informations importantes détenues par le gouvernement, et pour que la loi suive le rythme des évolutions technologiques et offre une protection adéquate à l'ère numérique.

Pourquoi devons-nous mettre à jour le cadre législatif relatif à l'accès à l'information et à la protection de la vie privée?

La loi FOIPOP ainsi que trois autres lois, qui constituent des éléments clés du cadre législatif provincial relatif à l'accès à l'information et à la protection de la vie privée, n'ont pas été mises à jour depuis de nombreuses années.

Les trois autres lois sont :

- *Loi sur les administrations municipales, partie XX* – [Municipal Government Act \(nslegislature.ca\)](http://nslegislature.ca)
- *Loi sur l'agent de révision à la protection de la vie privée* – [Privacy Review Officer Act \(nslegislature.ca\)](http://nslegislature.ca)
- *Loi sur la protection contre la divulgation internationale des renseignements personnels* – [Personal Information International Disclosure Protection Act \(nslegislature.ca\)](http://nslegislature.ca)

La dernière mise à jour importante de la loi FOIPOP remonte à 1999. De nombreux changements se sont produits dans le monde de l'accès à l'information et de la protection de la vie privée au cours des vingt dernières années, y compris des progrès technologiques ainsi qu'une évolution des valeurs de la société en matière de transparence, de reddition de compte, d'équité, de justice sociale et de vie privée.

Les demandes d'accès à l'information ont aussi augmenté régulièrement, avec par exemple en 2022-2023, plus de 5 000 demandes de documents auprès des entités du secteur public assujetties aux lois sur l'accès à l'information, ce qui représente près de cinq fois le nombre de demandes il y a 20 ans.

Les progrès technologiques facilitent l'accès aux données, et le gouvernement a amélioré sa capacité à utiliser ces données pour élaborer et améliorer ses politiques et programmes.

La population s'attend également à avoir accès à un plus grand nombre de services en ligne et à pouvoir interagir avec le gouvernement par des moyens numériques sûrs et sécurisés. Parallèlement, les menaces à la vie privée que pose la cybercriminalité constituent une réalité à laquelle tous les gouvernements sont confrontés.

La loi FOIPOP ne s'applique pas uniquement aux ministères du gouvernement, mais aussi à plus de 400 entités du secteur public. En effet, les universités, les collèges, les régies de la santé, les centres régionaux pour l'éducation, les sociétés d'État ainsi que les conseils, agences et commissions du gouvernement provincial sont assujettis à cette loi; les municipalités et les services municipaux, comme la police municipale, sont quant à eux assujettis à la loi sur les administrations municipales (*Municipal Government Act*).

Vous pouvez contribuer à la mise à jour des lois

Compte tenu de l'évolution des choses, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse va entreprendre un examen du cadre législatif provincial relatif à l'accès à l'information et à la protection de la vie privée dans le but de le moderniser. Un groupe de travail a été créé pour effectuer cet examen.

Nous voulons donc obtenir votre avis.

Certains aspects du cadre législatif en question fonctionnent-ils bien?

Y a-t-il selon vous des défis ou des difficultés liés à l'accès à l'information ou à la protection de la vie privée en Nouvelle-Écosse?

En raison de l'évolution des outils numériques, que pourrait-on améliorer pour rendre le cadre législatif plus efficace?

Voir le mandat du groupe de travail : <https://novascotia.ca/information-access-and-privacy-engagement/docs/foipop-review-terms-reference-fr.pdf>

Nous vous invitons à nous faire part de vos commentaires en envoyant un courriel à FOIPOP.Modernization@novascotia.ca

Remarque : La loi sur les renseignements médicaux personnels (Personal Health Information Act) n'entre pas dans le cadre de l'examen.

Vos commentaires contribueront à l'examen de la loi. Étant assujettis à la loi FOIPOP, vos commentaires seront publiés conformément à celle-ci.